



ÉDITORIAL

L'ENFANT ET SA VIE : au-delà des diagnostics et des listes

Avant d'être un « enfant avec des besoins spéciaux » liés à une histoire familiale difficile, un parcours insécurisant en protection de l'enfance, ou encore un handicap, un enfant est un être humain qui doit être regardé comme tel à chaque instant, avec ses forces et ses vulnérabilités, capable d'accéder à une vie heureuse à condition de lui en donner les moyens.

L'enfant au-delà du diagnostic

Le recours à des listes et des procédures accélérées pour les enfants dits « à besoins spéciaux » s'est développé ces dernières années (voir page 5). Le but recherché est de permettre l'accès à l'adoption pour des enfants plus difficilement adoptables en raison de caractéristiques liées à leur âge, leur santé ou la présence de frères et sœurs. Si ces pratiques ont démontré des résultats positifs, elles sont aussi au cœur des débats. En effet, bien intentionnées dans le fond, certaines ont généré dans la forme des situations où des enfants sont déclarés « à besoins spéciaux » sur des considérations subjectives et disparates d'un professionnel à l'autre, d'un pays à l'autre (voir articles pages 12 et 15). Une telle classification n'est dès lors pas sans risque et peut conduire à une nouvelle stigmatisation des enfants déjà victimes d'un abandon et/ou placés.

D'un côté, ces enfants sont parfois inscrits à tort sur une liste « spéciale » qui va ralentir ou, au contraire, accélérer leur adoption, parfois sans respect du principe de subsidiarité - absence de réels efforts de réintégration familiale ou de promotion de l'adoption nationale - et avec une préparation et un soutien insuffisants.

De l'autre, ces enfants plus difficiles à placer sont, contre toute logique, souvent confiés aux candidats dont les dossiers ont peu de chance d'aboutir en raison de leur âge ou du fait qu'ils sont célibataires. En outre, une dérive potentielle de ces listes consiste à y inscrire de façon erronée

des enfants en bonne santé dans le but de déroger aux longues périodes d'attente. En contournant ainsi les procédures officielles, de nouvelles formes d'irrégularités peuvent apparaître par ce biais.

Au-delà de la pratique retenue et dans un objectif permanent de protection, il s'agit de se centrer ou recentrer sur l'essentiel : réaliser une évaluation la plus fine possible des besoins individuels et uniques des enfants à travers le développement d'outils favorisant un langage commun. Un défi que le SSI a relevé à travers la publication d'un nouveau guide professionnel destiné à l'ensemble des acteurs de l'adoption et plus largement de la protection de l'enfance (voir article page 15). Par ailleurs, élargir le champ de l'adoptabilité des enfants va de pair avec la mise en place de programmes et de méthodologies d'évaluation, de préparation et de soutien des candidats adoptants à la hauteur des besoins des enfants (voir bulletin n°210 de mars 2017). Parce que chaque enfant est un *être spécial* et mérite des *parents spéciaux*, parce que c'est aux systèmes de protection de l'enfance et de l'adoption de s'adapter et non l'inverse.

L'enfant et son histoire de vie

Face aux potentielles pressions liées au système de protection de l'enfance lui-même (lourdeurs administratives, délais excessivement courts ou longs, etc.), il n'est pas toujours facile pour les professionnels de créer un espace d'écoute approfondie et d'octroyer du temps à la construction d'une relation de confiance avec

l'enfant, pourtant clé dans la qualité de l'accompagnement. Le Livre de vie de l'enfant est en ce sens un outil précieux dont l'impact n'est pas toujours mesuré à sa juste valeur. Pourtant, il est l'opportunité que l'enfant devienne ou redevienne acteur de sa vie et ressente de la fierté quant à son histoire, comme le souligne le témoignage de Katarina Tomsic dans le bulletin précédent n° 214 d'août 2017. La réalisation et le parcours de ce livre permettent à l'enfant et au professionnel de dessiner ensemble l'avenir de l'enfant et facilitent son adaptation dans ses environnements familiaux et sociaux. Tous les professionnels devraient ainsi être formés à la tenue de tels ouvrages grâce à des programmes d'apprentissage spécifiques (voir bulletin n°208 de janvier 2017) et l'octroi de ressources telles que le précieux guide récemment publié par CoramBAAF dans ce domaine (voir page 10).

L'enfant et ses familles

Évoquer les besoins uniques de l'enfant adopté ou placé va également de pair avec une compréhension de la pluralité des familles avec lesquelles il doit composer et entre lesquelles il a parfois le sentiment de devoir choisir. Les conflits de loyauté auxquels ces enfants sont confrontés sont des aspects primordiaux que les professionnels doivent appréhender, quelles que soient les caractéristiques particulières de l'enfant (voir page 13).

De plus, la complexité des enjeux relationnels sous-jacents à une mesure de placement peut exposer l'enfant à des risques. La question du maintien des contacts de l'enfant avec ses parents biologiques suite à un placement en famille d'accueil par exemple n'est pas sans soulever des défis au plan émotionnel et du comportement de l'enfant (voir article page 8). L'attitude tant des parents d'accueil que des parents adoptifs et leur place respective jouent un rôle clé pour éviter tout sentiment de concurrence. L'enfant vivra mieux sa situation et sa vie toute entière s'il intègre que toutes ces familles sont importantes et jouent un rôle complémentaire dans sa vie. Il y a de la place pour tous dans le cœur d'un enfant.

Ces réflexions nous rappellent qu'au-delà des cultures et des frontières nous travaillons dans l'humain, avec toute sa richesse et sa complexité. Ramenons ainsi les débats à l'essentiel qui est de développer sans relâche des outils et méthodologies à même de comprendre le plus justement possible les besoins de chaque enfant et d'adapter nos pratiques dans l'adoption, nationale comme internationale, et la protection de l'enfance, à sa réalité.

L'équipe du SSI/CIR
Septembre 2017

